



Octobre 2016, n° 218

Nouvelles carrières et évaluation

Carrière

Collège Lycée CIO

TZR Stagiaires Actions Retraite

Stages Mathématiques Lettres

Éditorial

C'est à nous tous d'écrire la partition...

Ni soutien inconditionnel, ni adepte de la politique du pire, pas plus que pourfendeur systématique de ce gouvernement, le SNES-FSU juge sur pièces, donne toutes les informations, met ses analyses à l'épreuve du terrain, organise les luttes, et prend toute sa place dans les négociations.

Et c'est bien compliqué, en cette dernière année de mandature, de construire une ligne, entre ceux qui nous reprochent d'être trop critiques à l'égard de ce gouvernement et ceux qui dénoncent trop de complaisance à son endroit.

Mais justement, le SNES-FSU est fait de ces contradictions-là, parce qu'il se veut l'outil de toute la profession, issu de ses débats, parfois vifs : il doit, en tout premier lieu, rassembler, parce que c'est cela, la vocation du syndicalisme.

Nous devons constamment penser à nos collègues de Vercors¹ que je tiens à saluer ici : ils ont gagné parce qu'ils étaient ensemble, déterminés, et ils nous ont rendu l'infini service de démontrer ce que l'on a parfois tendance à oublier : la lutte collective est payante.

Sur le chantier de la revalorisation, il y a quelques avancées : **nous organisons un stage**

académique le jeudi 8 décembre pour informer et débattre sur les nouvelles carrières.

Ces mesures risquent d'être insuffisantes, considérons-les comme une première étape qu'il ne tient qu'à nous d'amplifier. La Ministre parle de scolarité portée à 18 ans pour tous ? Chiche ! Prenons-la au mot. Pour nous, cela ne peut se réduire à un slogan de campagne de plus. C'est un enjeu de justice sociale, au cœur de notre projet d'École, pensée comme outil de démocratisation, qui doit se construire avec tous ceux qui la font vivre au quotidien.

Pour tout cela, nous avons besoin d'être nombreux. Le SNES-FSU tire sa force de sa liberté, pas de décharges à plein temps, pas de subventions... Il est riche des cotisations de ses adhérents, de sa représentativité très majoritaire acquise par les élections professionnelles. Aussi, dans cette période de début d'année, le premier acte militant est de se syndiquer, de renforcer notre outil commun et de convaincre patiemment le plus grand nombre, actifs et retraités, de nous rejoindre pour être partie prenante des débats et peser sur les choix.

Corinne Baffert

1. Voir le témoignage sur www.grenoble.snes.edu

#Collège 2016 : la réalité de la rentrée

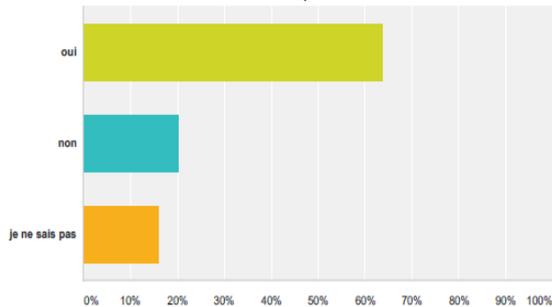
Initiée par le SNES-FSU, l'enquête de rentrée sur la mise en œuvre de la réforme dresse un bilan négatif, dans plus de 100 collèges (plus de la moitié des collèges de l'académie). Tout pour actualiser un vrai/faux de la com' ministérielle et des chiens de garde académiques.

«Les collèges ne perdront pas de moyens...»

Pas de moyens en plus... le rectorat a mis sous perfusion les collèges, la réforme permettant de supprimer des heures. Pas d'efforts particuliers pour deux tiers des collèges qui ont juste touché les 28h45 réglementaires. Et surtout une baisse des moyens dans près d'un quart des établissements où, profitant de la fermeture d'une classe bilangue, d'une section euro, les IA-DASEN ont raboté un peu plus, entraînant dans des établissements une diminution du H/E (nombre d'heures/élève).

Des conditions de travail dégradées

Q : dans votre établissement, la préparation de la rentrée a-t-elle entraîné des compléments de service ?



Conséquence des nouvelles grilles (LV2, sciences, latin...), nous connaissons dans nos établissements une multiplication des compléments de service dans plus de 63 % des collèges de l'académie.

Les professeurs d'allemand et d'italien sont touchés de plein fouet par la nouvelle carte des langues (suppression des bilangues et des sections euro), et également les professeurs d'espagnol dont certains connaissent des compléments de service de 2h30 entre des établissements distants de plus de 30 km, compléments contraires à l'avis du CHSCT académique.

Viennent ensuite les lettres, puis la technologie, touchées par la diminution des heures de latin et de techno. Si le latin a été maintenu dans la quasi-totalité des collèges, la diminution du nombre d'heures et la perte de groupes dans la moitié des collèges a eu des effets dévastateurs.

Une réforme illisible et des conditions de travail et d'étude dégradées

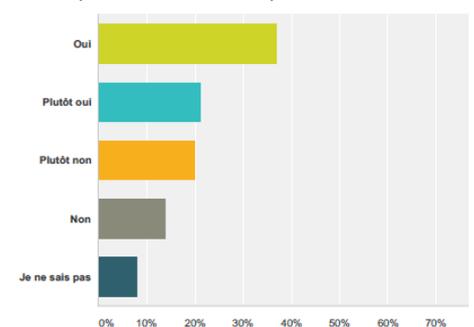
Dans la moitié des cas, AP et EPI ont entraîné la suppression des dispositifs d'aide précédents. En outre, 53,5 % des sondés disent avoir fait l'objet de pressions pour accepter de participer aux AP et EPI. Mais il semble que la plupart des établissements ont appliqué la réforme avec modération. Seuls 15,1 % font apparaître les EPI dans l'emploi du temps des élèves. Les collèges ont également majoritairement fait le choix de ne pas trop perturber les emplois du temps, mais 21,4 % changent d'organisation à chaque trimestre ou semestre, en raison des EPI et AP, rendant illisible l'année pour les élèves et les parents.

La réforme prescrit donc des «usines à gaz», et localement les collègues ont cherché à limiter la casse, ce qui en l'absence de cadrage national produit de grandes disparités d'un collège à l'autre.

58 % des professeurs interrogés perçoivent une dégradation des emplois du temps dans leur collège. En effet, la multiplication des barrettes horaires pour permettre de former des groupes d'AP ou d'EPI complique la confection des emplois du temps, augmentant l'amplitude des journées de travail dans des salles des professeurs souvent sous-équipées et parfois étriquées. Et pour finir, dans huit collèges sur dix, des manuels manquaient à la rentrée, du fait de crédits insuffisants dans plus de 75 % des collèges.

Une condamnation par les faits de #Collège2016, et cela bien avant que les équipes découvrent l'usine à gaz du futur LSUN avec les tentatives de mise au pas pédagogique (plus de 85 % des sondés n'ont pas eu de présentation de LSUN à la rentrée).

Q : Observez-vous une dégradation des emplois du temps suite à la mise en place de la réforme ?



Continuons la résistance pédagogique !

Le SNES a fait le choix de continuer la résistance pédagogique, qui a permis d'essayer de contrer les effets de la réforme en préservant les groupes... Bref ce qui permet de faire réussir les élèves. Il est essentiel de continuer et d'amplifier cette résistance sur la question de l'évaluation des élèves et de ne rien nous laisser imposer, de mener sérieusement dans les établissements une réflexion sur l'évaluation des élèves en garantissant la liberté pédagogique des enseignants. **Le SNES-FSU appelle à ne pas remplir les rubriques inutiles des AP, EPI et parcours et à refuser toute mise au pas pédagogique.**

Force de propositions, le SNES organise un séminaire national pour nourrir le projet du SNES pour un véritable collège pour tous les 14 et 15 décembre. Les collègues intéressés pour préparer ce rendez-vous peuvent contacter dès à présent la section académique.

François Lecointe

Du côté des lycées : cette année, ce sera à guichets fermés, voire au-delà...

Les effectifs sont globalement en augmentation, ils croissent en seconde cette année encore.

La conséquence est une normalisation des classes de 35 élèves, ce qui n'est pas acceptable ni digne d'un pays aussi riche que le nôtre.

Au prétexte de l'autonomie des établissements, certains fonctionnent avec des classes à 24 élèves sans heures à effectifs réduits (hormis parfois les enseignements de sciences). Si l'idée peut être séduisante au premier abord, la dérive guette : des collègues ont eu la surprise de se retrouver avec des classes à 25 ou 26 élèves. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour envisager bientôt des classes à 30 non dédoublées...

Conséquence du nouveau décret sur l'orientation que nous avons dénoncé, le redoublement en seconde devient marginal et les effectifs dans la filière STMG (et parfois en STI2D) sont en forte augmentation (+30 % dans certains établissements). L'hétérogénéité et parfois la faible motivation de ces élèves accroissent considérablement les difficultés d'exercice.

Autre conséquence de ce décret, les établissements ont dû créer en urgence de nouvelles classes en fin d'année et donc après les mutations. Ils ont donc dû faire absorber ce surcroît de travail en heures supplémentaires ou bien créer des blocs de moyens provisoires difficiles à attribuer à de désormais bien rares titulaires remplaçants. Le recours aux professeurs contractuels atteint des niveaux sans précédent en cette rentrée.

Priorité à la jeunesse avait déclaré le Président... cela aurait dû commencer par anticiper cette croissance démographique constatée depuis 15 ans. En attendant, ce sont les personnels et les élèves qui en pâtissent...

Olivier Moine

Une rentrée dégradée pour les TZR

Ces dernières années, les remplacements des enseignants sont de moins en moins bien couverts : le nombre de TZR (Titulaires sur Zone de Remplacement) diminue. La situation des TZR est déjà difficile : déplacements fréquents et usants, changements d'établissements et de niveaux. Et cette année leurs tâches deviennent encore plus pénibles avec la réforme du collège et autant de déclinaisons locales : autant de progressions, d'EPI et d'AP différents que d'établissements.

De plus, la façon d'affecter les Titulaires Remplaçants ne s'est pas améliorée et même se dégrade.

Nous constatons de plus en plus d'entorses à la règle de l'affectation des TZR au plus proche de leur rattachement administratif, règle garante d'un meilleur service de remplacement : moins de pénibilité pour le TZR et moins de frais de déplacement (avancés par les TZR et remboursés, souvent partiellement, par l'administration). Ceci surtout depuis la disparition du Groupe de Travail sur les affectations des TZR à l'année qui se tenait en juillet : l'opacité de ces affectations est devenue totale, sans possibilité de vérification des représentants du personnel.

Suite aux pique-niques revendicatifs de TZR devant le rectorat, l'administration s'était engagée à des évolutions. Nous avons constaté la réécriture des passages qui choquaient beaucoup de TZR dans leur circulaire de gestion et un début de reconnaissance du délai de 48h entre deux remplacements.

Par contre le rectorat s'était engagé à nous communiquer des documents sur les affectations des TZR avec un délai de quelques jours afin de permettre au SNES de vérifier que les affectations étaient bien « au plus proche ». Mais en réalité, le rectorat nous a transmis un document partiel et inexploitable, après avoir déjà envoyé à des TZR leurs arrêtés d'affectation à l'année.

Pour continuer à porter nos revendications, **un stage TZR pour s'informer et organiser nos actions aura lieu le mardi 13 décembre au lycée Mounier à Grenoble.**

Camille Vittoz et Cyril Borel

Stagiaires

*A vot' bon coeur ma
bonne dame !*

Difficile pour le ministère d'asséner son sempiternel refrain de rentrée sur l'air de « tout va très bien madame la marquise ». La crise de recrutement commence à se voir de plus en plus, les cache-misères ne suffisent plus. Il faut dire que la rémunération des enseignants en début de carrière ne peut que faire des envieux atteignant péniblement l'équivalent de 1,2 SMIC.

À Grenoble, il est possible de descendre en dessous ! En effet, les stagiaires les plus éloignés de l'ESPE sont contraints d'engager des frais énormes pour se rendre en formation.

En 2014, le ministère a créé une indemnité forfaitaire, l'IFF, censée couvrir les déplacements des stagiaires. La circulaire sur l'IFF donne cependant la possibilité aux stagiaires de demander à ce que les frais de déplacement soient remboursés au déplacement, s'ils sont plus favorables. Jusqu'à présent, le rectorat a fait une interprétation très restrictive de la circulaire refusant aux stagiaires la possibilité de percevoir un remboursement aux frais réels. Le SNES-FSU a dénoncé cette situation lors des différentes audiences ainsi qu'au groupe de travail émanant du CTA le 26 juin. La rectrice avait alors promis d'être attentive à la situation des collègues.

C'est pourquoi les stagiaires concernés ont fait la demande, parallèlement à nos interventions.

Inutile de dire que nous continuerons à nous battre pour faire reconnaître ce droit, il est inacceptable que des collègues soient obligés de s'endetter pour pouvoir travailler.

Cécile Sanchez

Les CIO dans l'action le 10 novembre

Depuis 2010, les conseils départementaux se désengagent du financement des CIO. Face à cette situation, le ministère a fait le choix de ne reprendre qu'une partie des CIO, soit 373 sur les 550 existants. L'académie de Grenoble a connu 7 fermetures et fusion (CIO de Moutiers, Vizille, Grenoble Grenette, Thonon, antenne de Villefontaine, S' Marcellin, Pont de Chérucy).

Lors du groupe de travail du 20 juin 2016 a été confirmée la décision du département de l'Ardèche de ne plus financer les CIO de Privas, Annonay et Tournon. Le rectorat a présenté le projet de carte cible qui consiste à étatiser le CIO d'Annonay, fermer l'antenne de Tournon et transformer le CIO de Privas en « point d'accueil », ce qui n'est pas réglementaire, les « points d'accueil » n'ayant aucun statut juridique. La secrétaire générale nous a annoncé le projet de fermeture du CIO d'État de Saint Martin d'Hères afin de respecter la carte cible qui est de 15.

La conséquence est la dégradation des conditions d'exercice et d'accueil du public.

L'application de la carte cible et le regroupement des équipes par les fusions et fermetures opérées conduisent à des CIO à gros effectifs, sans aménagement des locaux, donc sans conditions décentes pour les personnels comme pour les usagers. L'éloignement établissements-CIO entraîne des temps de trajets de plus en plus long pour les COPSY. Pour les DCIO les regroupements et fusion les obligent à travailler sur plusieurs bassins avec une multiplication des établissements et des réunions partenariales qui explosent.

Lors du CTM du 12 juillet, le SNES est intervenu pour demander la mise en place d'un plan de reprise des CIO, mais cette demande n'est à cette heure pas entendue. C'est pourtant une des conditions indispensables pour que la lutte contre les inégalités sociales et la mise en place d'une politique d'orientation ambitieuse aient quelque chance de devenir réalité.

Il faut donc hausser le ton pour être entendus !

Le SNES appelle les COPSY et DCIO à préparer la journée nationale d'action dans les académies, le 10 novembre par la rédaction de « livres noirs » par CIO, détaillant la dégradation des conditions d'exercice et par la tenue le 10 novembre de conférences de presse et dépôts en délégation des livres noirs au rectorat et transmission au ministère.

Frédérique Pénavaire

Baisse des pensions ! Baisse du pouvoir d'achat des retraités !

À l'appel de 9 organisations syndicales et associations de retraités, une mobilisation réussie ce jeudi 29 septembre dans tous les départements, pour une véritable revalorisation de nos retraites et pensions dès le 1er octobre 2016 !

Depuis avril 2013, la seule revalorisation ou plutôt l'aumône octroyée par le gouvernement a été de 0,1 % (en 2015) ! Il est bien évident que nous perdons du pouvoir d'achat n'étant plus indexés sur les salaires. Jouant sur la faible inflation, nos pensions sont gelées mais nos prélèvements ne sont pas eux gelés ce qui contribue à une perte importante de notre pouvoir d'achat.

Les prélèvements (la CASA) qui devaient servir à financer la solidarité pour la perte d'autonomie, ont été détournés en partie de leur fonction (pour d'autres branches de l'assurance vieillesse).

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, très insuffisante dans son contenu, n'est toujours pas mise en place. Les promesses de ce gouvernement ne sont pas tenues une fois encore ! Par ailleurs, les fermetures des services publics dans leur ensemble (hôpitaux, bureaux de poste, transports, action sociale) contribuent à dégrader la situation des personnes âgées de manière dramatique !

La France est un pays riche dans lequel se creusent les inégalités. On voudrait faire croire que les retraités sont des privilégiés dans une société où la précarité devient la norme : mais 10% des retraités survivent sous le seuil de pauvreté... Est-ce un signe de progrès social ?

La section académique des retraités



Pour un SNES-FSU visible et offensif !

La rentrée 2016 est à bien des égards déconcertante : une relative atonie en matière de mobilisation mais en même temps un mécontentement sourd de la profession confrontée à la réforme scélérate du collège ou de l'orientation, à la gestion managériale du métier ainsi qu'au renoncement à investir dans l'Éducation.

Occupons le terrain !

C'est pourquoi, les adhérents du SNES-FSU doivent continuer à occuper le terrain dans les établissements et surtout faire savoir aux non-syndiqués qui les sollicitent régulièrement que bien des avancées, bien des batailles gagnées le sont avec l'appui de notre organisation.

Il faut rappeler que c'est le Snes qui aide les collègues dans la préparation de la rentrée, au-delà des actions DHG : la section académique œuvre jusqu'à mi-juillet pour résoudre les problèmes d'affectations de stagiaires, de congés, de situations médico-sociales; les bureaux départementaux ne comptent plus leurs interventions pour faire respecter les règles de départ en complément de service, faire réviser des services partagés aberrants.

À la rentrée, cet investissement militant ne faiblit pas. Il faut dire que certains chefs d'établissement ne manquent pas d'imagination pour contourner les textes réglementaires : ici, on veut fusionner arbitrairement la liste SNES incomplète avec une autre, constituée en opposition. Là, on envisage de réquisitionner, en les globalisant, des heures syndicales pour tenir une journée de formation à la réforme du collège !

Ne faisons pas profil bas !

Bref, dans tous les cas, c'est au Snes-FSU qu'on fait appel sans pour autant y adhérer. Il faut donc briser ce cercle vicieux. Chacun dans son établissement doit rappeler que nos interventions, fructueuses ou non, demandent de l'investissement en temps, en matériel, en énergie. Le SNES n'a pas vocation à être soeur Emmanuelle ou l'Abbé Pierre. Il faut donc qu'il gagne des adhérents et on n'atteindra cet objectif que si chacun à son niveau s'empare de la campagne de syndicalisation.

Les secrétaires et les adhérents des sections d'établissement doivent dépasser leurs réticences, sortir de leur réserve et ne pas attendre des sections académique et départementales qu'elles mènent à elles seules le travail de conviction. Car qui d'autre est mieux placé pour convaincre un non adhérent qu'un syndiqué militant qui le côtoie quotidiennement et lui apporte son aide en cas de problème?

Pour mener à bien cette tâche, il ne faut pas se sentir démuni et d'ailleurs, la section académique a produit un argumentaire qui balaie les principales objections de ceux qui traînent les pieds pour se syndiquer. Il faut donc l'utiliser sans retenue.

Soyons de tous les combats à venir !

Aujourd'hui plus que jamais, le SNES-FSU doit porter ses valeurs dans les luttes qui se profilent. Au collège sapé par la réforme comme au lycée menacé par un projet aggravant les dispositifs Châtel, il s'agit de défendre notre conception d'une école émancipatrice contre des réformes régressives, la lourdeur des effectifs ou la crise du recrutement. De manière plus large, alors que les attaques se multiplient contre les Fonctionnaires dans la campagne présidentielle (primaires, rapport de la Cour des Comptes), la défense des Services Publics doit être un autre axe de notre engagement dans la FSU.

Pour notre métier, la réforme de l'évaluation est aussi un autre combat à porter dès aujourd'hui. En effet, à la revalorisation insuffisante de nos carrières par le PPCR, le gouvernement voudrait adosser une refonte de l'évaluation des personnels, appuyée sur la notion de compétences, qui ouvre grand la porte à l'arbitraire des chefs d'établissement. Au final, ce projet veut nous transformer en stagiaires à vie! Nous devons nous mobiliser largement pour mettre en échec ce projet !

De même, alors que les 2 000 contractuels de l'an dernier sont déjà en poste à cette rentrée et que des heures d'enseignement restent non pourvues, il faut s'attendre à une explosion de la précarité. Nous devons donc tout faire pour accueillir syndicalement et aider les contractuels car défendre les précaires, c'est revendiquer la justice et défendre les droits de tous.

Oui, la feuille de route est longue ! Mais, ce n'est pas en en rabattant sur nos revendications, essentielles pour nos métiers et nécessaires pour le service public d'éducation que nous ferons avancer nos idées dans un contexte politique et social marqué par le retour d'un capitalisme débridé, l'intolérance et le racisme. Renouons avec le militantisme décomplexé et heureux !

Évaluation : face au gouvernement, l'heure n'est pas à négocier ! Mais à lutter et inventer...

La rentrée a été mouvementée dans certains établissements avec des luttes victorieuses au lycée Cassin de Gonesse ou au collège Vercors à Grenoble. Elle l'est encore en région parisienne avec le mouvement « touche pas à ma Zep ».

Décidément, seule la lutte paye !

Au collège Vercors, établissement REP, vie scolaire et enseignants ont fait grève à 100 % du 5 au 13 septembre. Grève victorieuse à force de détermination, après des manifestations quasi quotidiennes devant le Rectorat et jusques aux portes du Ministère à Paris.

Certes, les efforts peuvent sembler démesurés (7 jours de grève pour 1 poste et demi de surveillance) : mais la vie scolaire va pouvoir à peu près fonctionner ; le collectif de travail sort renforcé et convaincu de l'utilité de la lutte. Pour Cassin ou Vercors, le Ministère a fini par trouver des moyens : à l'heure de tant de reculs en matière de droits et de garanties collectives, ces bonnes nouvelles aussi petites soient-elles donnent envie de croire en notre puissance d'agir...

Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), kesako ?

« Mieux rémunérer, mieux accompagner » : un objectif de façade. Le projet PPCR que la FSU n'a pas su refuser, unifie certes l'avancement en début de carrière, mais introduit ensuite 4 « rendez-vous » qui font le tri. Dès le second (environ 13 ans d'ancienneté), 30% d'entre nous avanceraient plus vite. En fin de parcours, seuls quelques happy few auraient droit à prétendre au grade de « classe exceptionnelle », réservé à ceux et celles qui se seraient conciliés les bonnes grâces des chefs. Ceux-ci seraient en effet garants du choix des plus méritant/es à travers une évaluation de compétences qui en dit long (cf. item 9 « agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques » ; item 7 « Coopérer avec les partenaires de l'école »... nul doute que les actions du type « Entreprendre pour apprendre » permettront à certains d'avancer plus vite que d'autres ...).

Après sa victoire sur la réforme du collège, le ministère se lance donc un nouveau défi. Et pour apparaître comme un partenaire légitime de discussion, il semble pouvoir compter une fois encore sur le Snés. Après nous avoir ouvertement méprisés avec la réforme du collège, alors qu'il continue à bafouer les plus élémentaires de nos droits avec l'état d'urgence, les violences policières, son racisme, les poursuites contre les syndicalistes... Ce gouvernement peut donc se montrer en aimable discussion avec nous à quelques mois des élections ? À l'aide d'une vague promesse de scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, miroir aux alouettes tellement grossier qu'il en devient insultant ?

Évaluer, etc. : réfléchir à un changement radical

L'heure n'est pas à négocier, mais à construire une réelle opposition : l'évaluation des enseignants doit être déconnectée de la progression de carrière. Le projet actuel en développe une gestion plus managériale que jamais. L'évaluation par compétences traduit la soumission toujours plus forte à une économie de marché dans lequel les travailleurs sont en concurrence, et leur parcours toujours plus individualisé.

Alors, loin de ces projets, quelle(s) évaluation(s) ? Par qui ? Dans quel but ?

L'évaluation est devenue centrale, indiscutée, pas seulement dans l'éducation. C'est le pivot de la gestion des ressources humaines, des politiques publiques ; un outil de classement et de tri des « projets », des salarié/es, des élèves. Tout, toutes et tous doivent être évalué/es en permanence. C'est de notre responsabilité syndicale de refuser cette logique : comment sortir de l'évaluation qui hiérarchise ? Comment envisager des modes d'évaluation utiles pour progresser ? Du refus de l'évaluation à sa réappropriation pour en faire quelque chose qui ait du sens, les pistes sont multiples. Évaluations collectives, évaluations globales mais aussi absence d'évaluations. Mettons tout ceci en question en vue d'un changement radical !

Chrystelle Blanc-Lanaute et Thibaut Michoux, pour l'E.E.

Stage « Nouvelles carrières et évaluation »

Après de longues discussions dans lesquelles le SNES-FSU a pesé de tout son poids, le ministère présente en ce moment au CTM (Comité technique ministériel) les décrets transposant aux personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation de l'Éducation nationale les mesures issues du cycle Fonction publique « PPCR » (Parcours professionnels, carrières, rémunérations). Le SNES-FSU, qui a mené depuis longtemps la bataille de la revalorisation, entend consolider les acquis obtenus pour faire face à toute velléité de les remettre en cause quel que soit le gouvernement mais aussi les faire fructifier pour aller plus loin.

La section académique du SNES-FSU organise un :

stage syndicale Nouvelles carrières et évaluation

en présence de Xavier Marand, secrétaire général adjoint

le jeudi 8 décembre au lycée Mounier à Grenoble

afin de présenter débattre des éléments d'appréciation de tous les nouveaux dispositifs avec leur calendrier d'application :

- mesures salariales (attribution de points d'indice aux différents échelons, création d'un nouvel espace indiciaire) ;
- mesures de carrière (accélération de la classe normale, accès pour tous à la hors-classe, création de la classe exceptionnelle...);
- nouvelles modalités d'évaluation.

Il s'agira également de débattre des actions à mener afin que la revalorisation ne s'arrête pas là et que nos carrières soient reconstruites sur la grille revalorisée du corps des agrégés.

Inscrivez-vous et faites inscrire vos collègues, syndiqué·e·s ou non !

Comment s'inscrire aux stages ?

Le congé pour formation syndicale (12 jours par an) est un droit pour tous, syndiqués ou non.

La demande est à faire un mois avant auprès du chef d'établissement. Il ne peut s'y opposer. Après cette date, l'autorisation d'absence n'est plus de droit.

Attention ! Demande à faire avant les vacances pour le stage sur les nouvelles carrières et évaluation (ou par courrier avant le 8 novembre).

Informations et modèle de demande : www.grenoble.snes.edu

Pensez à signaler votre présence par mél à s3gre@snes.edu



Nous vous mettons à disposition ce **dossier « Carrières : mode d'emploi »** qui comporte toutes les informations pratiques et utiles, afin de donner à chacun les moyens de vérifier sa situation individuelle et ses droits à promotion, à mutation, à congé..., d'en comprendre le mécanisme, **de faire valoir ses droits. Prendre contact avec vos élus en Commission administrative paritaire**, seuls à préparer en totalité les différentes commissions, leur fournir toutes les informations nécessaires aux vérifications qu'ils devront effectuer, leur envoyer vos fiches syndicales de suivi individuel : c'est le moyen le plus sûr qui garantit que vos droits seront respectés.

Ce mode d'emploi a également pour objectif de donner les moyens de comprendre les enjeux d'opérations de gestion qui apparaissent bien souvent complexes. Au cœur de ces enjeux, la conception de l'évaluation et la différence entre un « mérite » aux contours flous et la « valeur professionnelle », la question des salaires et de leur indispensable et urgente revalorisation.

À travers le travail méticuleux des élus du SNES-FSU, c'est le **combat pour le respect des droits des personnels, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la revalorisation de nos métiers et de nos salaires qui continue !**

Dossier réalisé par les élus du SNES de Grenoble

Calendrier prévisionnel

Les dates de candidatures ou de commissions sont issues d'un calendrier prévisionnel et peuvent évoluer en cours d'année.

Les circulaires académiques sont normalement affichées dans vos établissements, mais n'hésitez pas à les demander à votre secrétariat en cas de doute.

Les circulaires sont dès leur parution mise en ligne sur notre site académique :

www.grenoble.snes.edu, ainsi que les éléments d'analyse.

Les fiches syndicales de suivi individuel concernent la plupart de ces opérations de gestion. Elles sont disponibles dans les suppléments de l'US (carrières, mutations), sur le site national : www.snes.edu ou à la permanence du SNES-FSU.

C'est un outil important dans le travail et la préparation des commissions par vos élus. Elles nous permettent de corriger de nombreuses erreurs et d'assurer le suivi et la défense de vos dossiers. Elles vous assurent de recevoir un courrier vous informant au plus tôt des résultats de la commission.

Ne les oubliez pas !

<p>Septembre Octobre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Demandes de supplément familial, de prise en charge des abonnements de transports en commun, SNCF, de prestations d'action sociale ; ● Inscriptions individuelles au Plan Académique de Formation (PAF) ; ● Vérification et signature des ventilations de service (VS) ; ● Inscriptions aux concours 2016 ; ● Constitution des listes SNES-FSU et vote pour les élections au CA d'établissement.
<p>Novembre Décembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Mutations inter-académiques (y compris postes spécifiques nationaux) : saisie des demandes, puis dépôt des dossiers avec les pièces justificatives ; ● Renvoyer les FICHES SYNDICALES de suivi au SNES-FSU pour toutes ces opérations ; ● Demande de temps partiel pour l'année 2017/2018 ; ● Demande de poste adapté pour l'année 2017/2018.
<p>Janvier Février</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Demande de congé formation pour l'année 2017/2018 ; ● Saisie des avis pour l'accès à la hors-classe par les chefs d'établissement et IPR ; ● Affichage des barèmes des mutations inter sur SIAM ; ● Groupes de travail de vérification des barèmes inter et dossiers de handicap ; ● Candidature d'accès aux corps des certifiés et CPE ; ● Candidature d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude ; ● Constitution du dossier pour l'avancement de grade des PEGC ; ● CAPA d'avancement d'échelon des certifiés, CPE et Copsy ; ● CAPN d'avancement d'échelon des agrégés.
<p>Mars</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● GT congé formation ; ● Résultat des mutations inter-académiques ; ● Saisie des demandes de mutation intra-académique, y compris sur postes spécifiques académiques ; ● GT postes adaptés ; ● CAPA listes d'aptitude ;

Le secteur emploi du SNES-FSU Grenoble

Responsable du secteur emploi :
Bernard Ogier-Collin

Secrétaire académique adjoint

Mutations
Anne Dortel

Certifiés

François Lecoïnte

Agrégés

Nicolas Ripert

CPE

Bernard Ogier-Collin

COPsy - DCIO

Frédérique Penavaire

PEGC

Brigitte Bouttaz

Contractuels - AED - AVS

Gabriel Emery

TZR

Cyril Borel, Camille Vittoz

Santé - Dossiers médicaux

Anne Dortel

Retraités

Claudette Combe, Joëlle

Guillaume, Marie-Laurence Moros

Stagiaires

Cécile Sanchez, François Lecoïnte

... et les 57 élus du SNES-FSU de
l'académie en CAPA, CAPN et CCP.

● CAPA d'appel de refus de temps partiel.

● CAPA agrégés d'accès à la hors-classe ;
● Renvoyer les fiches syndicales de suivi au SNES- FSU pour les mutations intra.

● GT vérification des barèmes, dossiers handicap, postes spécifiques académiques ;
● Affichage des barèmes intra sur SIAM ;
● CAPA hors-classe des certifiés.

● CAPN hors-classe des agrégés ;
● Demande de temps partiel pour les entrants du mouvement inter ;
● FPMA : affectations au mouvement intra-académique ;
● Demande de révision d'affectation ;
● Vœux d'affectation pour les TZR (phase d'ajustement).

● Affectation nationale puis académique des stagiaires ;
● Affectation des TZR, des MA et des contractuels.

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Permanences du lundi au vendredi de 13h à 16h

Permanences spécialisées les après-midis

- CPE : mardi, mercredi, vendredi ;
- Stagiaires : lundi, mardi, jeudi
et le mardi midi sur les sites de l'ESPE ;
- TZR : mardi ;
- retraités : mercredi (sur rdv) ;
- non-titulaires : lundi, mardi ;
- AED-AVS-AESH : lundi, mardi ;
- Santé - dossiers médicaux : mardi.

SNES-FSU Grenoble

16, avenue du 8 mai 1945

BP 137

38403 Saint Martin d'Hères Cédex

Tél. : 04.76.62.83.30

Mél : s3gre@snes.edu

Site internet : www.grenoble.snes.edu

Notation des CPE

Le projet ministériel ne répond qu'en partie à notre revendication d'une double évaluation. D'annualisée, on passe à trois rendez-vous de carrière donnant lieu chacun à un compte rendu sur la base d'une grille nationale, tout comme pour les enseignants.

Le chef d'établissement n'est donc plus le seul évaluateur, l'évaluation n'est plus seulement administrative, le poids de la partie « pédagogique » étant plus important. Ce double regard peut conforter le respect de nos missions et permettre plus de transparence mais à une double condition : que les critères et modalités d'évaluation soient nationaux et basés sur les textes régissant le métier, et que l'inspection soit spécifique avec des IPR directement issus du corps.

L'actualisation de la circulaire de missions et le référentiel de compétences sont des points d'appui pour éviter les dérives managériales qui minent l'évaluation et la formation actuelles. Ces principes sont la base des exigences du SNES-FSU pour la catégorie.

Hors-classe des CPE

L'accès à la hors-classe s'est fait dans un contexte nouveau, la question de l'évaluation des collègues se situant pour la première fois au regard de la nouvelle circulaire de missions. Bien que des évolutions positives aient été constatées, des scories ont encore été relevées : « chef de service », « projet vie scolaire »...

L'ensemble des avis portés par les chefs d'établissement et les IA-IPR posent question. C'est l'ensemble de la carrière qui est censé être visé par l'évaluation. Cependant, beaucoup d'avis restent très circonstanciels.

Évaluation des personnels : quelles nouveautés, quels enjeux ?

En lien avec ces modifications de la structure et de la progression de carrière, le ministère revoit les finalités de l'évaluation des personnels, afin de « mieux accompagner les personnels dans l'exercice de leur métier ». Dans cet « accompagnement au long de la carrière », conseils et formations pourront être demandés individuellement ou par les équipes. L'IPR ou le chef d'établissement pourront aussi proposer cet accompagnement.

Le ministère revoit aussi les modalités d'évaluation, la faisant se dérouler lors de « rendez-vous de carrière ».

Deux « rendez-vous » permettront d'obtenir chacun une accélération d'un an dans l'avancement d'échelon en classe normale pour 30 % des promouvables aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons. Ils prendront les formes suivantes :

- une séance d'inspection avec l'IPR (séquence en classe suivie d'un entretien) ;
- un entretien avec le chef d'établissement, dont les objectifs et le contenu ne sont pas cadrés nationalement : **le SNES-FSU en rejette le principe** ;
- un compte rendu d'évaluation, dont les critères sont fixés nationalement, rempli par l'IPR et le chef d'établissement, conclu par un avis final du recteur en vue d'une réduction d'un an de la durée de séjour aux 6^{ème} et au 8^{ème} échelon. **Ce document pourra faire l'objet d'un appel en CAPA.**

Ce qu'en pense le SNES-FSU

Pour le SNES-FSU, l'évaluation doit être pensée comme un levier pour améliorer le service public d'éducation. Ainsi elle doit permettre aux personnels d'avoir du temps pour porter un regard réflexif sur leur métier. Par conséquent, elle doit être déconnectée de l'avancement de carrière, donc être exclusivement formative et déboucher sur des conseils et des préconisations et non pas des injonctions.

Pour qu'une telle réforme voie le jour, il faut sortir de la logique méritocratique de la carotte et du bâton, comme si sanctionner des « démeritants » pouvait contribuer à faire progresser les pratiques professionnelles et à améliorer la qualité du Service public d'éducation.

La réforme que le SNES-FSU a largement contribué à faire évoluer présente des avancées, en particulier sur la clarification des objectifs et des moments d'évaluation. Toutefois, l'absence de déconnexion totale entre évaluation et promotion risque de maintenir un biais dans ce nouveau dispositif.

Et pour cette année 2016-2017...

Implication sur les campagnes d'inspection

Les corps d'inspection seront invités à inspecter, en 2016-2017, les personnels éligibles à un avancement accéléré d'échelon au titre de 2017-2018 (à savoir les personnels au 6^{ème} échelon qui bénéficient au 1er septembre 2016 d'une ancienneté inférieure ou égale à un an ainsi que les personnels au 8^{ème} échelon qui bénéficient au 1^{er} septembre 2016 d'une ancienneté comprise entre six et dix-huit mois), sous réserve qu'ils n'aient pas eu une inspection récente.

S'agissant de la hors-classe, la question se pose en termes différents : l'examen des dossiers des promouvables sera pendant quelques années encore fondé sur une appréciation de la valeur professionnelle résultant des dernières notes détenues par les agents. Dans ces conditions, les corps d'inspection ne conduiront pas d'inspections à ce titre.

Implication sur les campagnes de notation administrative

Il n'y aura pas de campagnes de notation administrative cette année, la note servant pour les actes de gestion de l'année 2016-2017 étant la note fixée au 31 août 2016.

Avancement d'échelon et Hors-classe

Les systèmes actuels d'avancement d'échelon et de hors-classe restent inchangés pour cette année 2016-2017. Le dispositif de compensation des retards d'inspection pour les certifiés reste également d'actualité.

Un système à bout de souffle

L'avancement d'échelon nécessite une durée minimum de séjour dans chaque échelon. Cette durée, le rythme d'avancement, est fixée par les statuts de chaque corps (**voir, sur www.grenoble.snes.edu, les barres (nombre de points du dernier promu) des différentes catégories dans la rubrique Carrières**). C'est la notation qui détermine l'avancement de chacun, d'où l'importance de suivre sa notation annuelle. La carrière comporte onze échelons en classe normale. La hors-classe des certifiés et des CPE et le grade de DCIO comportent sept échelons, la hors-classe des agrégés et des PEGC six, et la classe exceptionnelle des PEGC en a cinq.

Quand et comment fonctionne l'avancement ?

Pour les **certifiés, AE, CO-Psy, CPE, PEGC**, l'avancement s'effectue au niveau rectoral (sauf pour les détachés). Les tableaux de promotion sont soumis aux CAPA. L'avancement se fait par échelon, toutes disciplines confondues.

Pour les **agrégés**, l'avancement s'effectue au niveau ministériel et se fait par échelon et par discipline.

Qui est promuable ?

Ce sont tous les collègues en activité qui, à l'échelon considéré et au cours de l'année scolaire ont atteint la durée nécessaire de séjour dans l'échelon pour être promu à l'échelon suivant, soit au grand choix, soit au choix. Compte tenu des durées de séjour requises, on peut, à certains échelons, être promuable dans la même année scolaire au grand choix et au choix ou au choix et à l'ancienneté. Les promouvables pour un même rythme de promotion, grand choix ou choix, et pour un même échelon, sont classés par note décroissante. C'est la note au 31 août de l'année scolaire précédente qui est prise en compte, note administrative pour les CPE, CO-Psy, AE ou somme de la note administrative et de la note pédagogique pour les agrégés et certifiés.

Qui est promu ?

- 30 % des promouvables au grand choix sont promus ;
- 5/7 des promouvables au choix sont promus.

Hors-classe, pour tous !

Depuis quatre ans, sous l'impulsion du SNES-FSU, le Ministère de l'Éducation nationale a donné des signes positifs, allant dans le sens de l'obtention de la Hors-classe pour toutes les fins de carrières, pour que chaque Recteur dispose d'un contingent au moins égal au nombre de personnels au 11^{ème} échelon en poste dans l'académie.

Du côté des certifiés

Lors de la dernière campagne, la note de service ministérielle mentionnant la nécessité de porter « une attention particulière à la promotion des agents les plus anciens qui ont atteint l'échelon le plus élevé de la Classe Normale (notamment aux agents ayant trois ans au moins d'ancienneté dans l'échelon) » a été respectée.

Cependant, le taux de 11^{ème} échelon promus par rapport aux 11^{ème} promouvables (qui devrait pour le SNES-FSU être de 100 %) était de 88,5 %. Cette diminution tient en partie au quota de 5 % des avis « très favorable ». Lors de la CAPA du 6 juillet 2016, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont dénoncé la plus grande inégalité et l'improvisation lors de l'examen des situations : les avis défavorables n'étaient pas motivés et l'administration a cherché à les justifier *a posteriori*. Le SNES-FSU a demandé l'accès de tous les 11^{ème} échelon à la hors-classe, dans l'esprit de la note de service. Nous avons fait réintégrer 6 collègues et fait lever deux avis défavorables, les collègues libérant d'autant plus vite des places de hors-classe pour permettre des promotions futures. Tous les collègues au 11^{ème} échelon n'ayant pas été promus, le SNES-FSU a demandé un vote et indiqué qu'il voterait contre. Il a été suivi par FO, Sud et le Snalc. Le Sgen-cfdt et le Se-Unsa ont voté avec l'administration.

Du côté des agrégés

La gestion des agrégés restant nationale, la promotion à la hors classe se déroule en deux temps.

Le recteur, après avis de la CAPA, établit une liste de 20 % des promouvables de l'académie et la transmet au ministère. Cette liste est définie à partir d'un barème qui tient compte de l'échelon, de la note et de l'appréciation du recteur qui a recueilli l'avis du chef d'établissement et des IPR pour les collègues.

Cette liste de proposés est fusionnée avec les autres listes académiques et le ministre nomme après avis de la CAPN.

Lors de la CAPA d'avril 2016, le Recteur, sans accéder à toutes nos demandes, a cependant accepté de modifier des appréciations des collègues au 11^{ème} échelon depuis plus de 4 ans.

L'action incessante et récurrente du SNES-FSU paye. Ce sont cette année 57 % des collègues à l'échelon 11 de l'académie de Grenoble qui vont accéder à la hors classe, soient 14 % de plus que lors de la dernière campagne.

Être syndiqué au SNES

Les élus du SNES occupent la majorité des sièges dans les comités techniques (CTA et CTSD). Dans ces instances ils s'appuient sur la connaissance des établissements que leur donnent les sections syndicales pour améliorer l'implantation des postes, limiter des compléments de services et les mesures de carte scolaire.

Le SNES travaille en amont de la mutation sur la rédaction des circulaires ministérielles et rectorales pour obtenir des évolutions des barèmes de mutation. Nos élus conseillent ensuite les syndiqués, suivent leur dossier, analysent le projet de mouvement et proposent chaque année des améliorations pour plus de 10% des agents demandant une mutation. Notre suivi se poursuit ensuite pour les éventuelles révisions d'affectation, pour les TZR, pour les stagiaires et les non titulaires.

Prise en charge syndicale des problèmes de souffrance au travail

Aider les collègues en difficulté est une tâche parfois complexe. Les problématiques auxquelles ils sont confrontés sont souvent multiples ; aux problèmes de santé s'ajoutent souvent des tracas administratifs. Mais cela peut être l'inverse : exercer son métier avec des contraintes de plus en plus souvent inconciliables peut rendre malade.

La section académique organise une formation des élus et responsables des sections d'établissement, en présence d'Hervé Moreau, responsable national des questions de protection sociale et membre du CHS-CT ministériel, afin de mieux orienter, conseiller et accompagner les collègues.

Changer d'affectation, mutations inter et intra académiques

La transparence et l'équité des opérations suppose un contrôle systématique et vigilant à toutes les étapes du mouvement. Parce qu'ils occupent la majorité des sièges en commission, seuls les élus du SNES-FSU peuvent assurer le suivi des cas individuels tout en contribuant à l'amélioration globale des mutations : n'hésitez pas à faire appel à eux !

La phase INTER

Elle permet d'obtenir une académie pour tous les entrants dans le métier (qui sont obligés d'y participer), ou d'en changer pour ceux qui le souhaitent. Le barème attribué à chaque demandeur se compose de la partie commune (échelon, ancienneté dans le poste) et d'une partie variable (antériorité de services, situation familiale...) : il est attribué en fonction des pièces justificatives fournies par les demandeurs.

La vérification des barèmes se fait dans l'académie d'origine (ou de stage) : n'oubliez pas d'envoyer la fiche syndicale et vos pièces justificatives au SNES académique afin que nos commissaires paritaires puissent défendre votre cas !

La phase INTRA

Elle permet d'obtenir ou de changer de poste à l'intérieur de l'académie. On peut formuler des vœux sur des établissements, des communes, groupes de communes, des zones de remplacement, un département, voire toute l'académie. Le barème, tout en prenant en compte les mêmes éléments, se calcule différemment selon les types et l'ordre des vœux formulés.

Paritarisme et mouvement

Le paritarisme, c'est le droit de regard de chaque agent comme de la profession dans son ensemble sur toutes les opérations de gestion : promotion, avancement, commission disciplinaire, mutation. Ainsi, tout ce qui a trait à la carrière est débattu dans des Commissions Académiques ou Nationales, paritaires et consultatives où les représentants du personnel (en même nombre que les membres de l'administration) sont là pour défendre les intérêts des collègues et ceux de la profession. De même, ces élus sont consultés dans les Comités Techniques pour l'organisation du service : implantation des postes, utilisation des moyens, évolutions de la carte des formations.

Les élus du SNES débattent pied à pied face à l'administration dans l'ensemble de ces instances pour que la gestion des supports de postes et l'affectation des personnels sur ces supports soient transparentes et conformes aux besoins du service. Ils interviennent également régulièrement pour la prise en compte des situations individuelles particulièrement difficiles.

Comme chaque année, les élus du SNES parviennent à faire la démonstration que ces commissions sont le lieu d'amélioration quantitative et qualitative des affectations.

Mutation et cas médicaux

Les demandeurs de mutation peuvent bénéficier de bonifications au titre d'une priorité médicale. Cette bonification de 1000 points est accordée au cours du groupe de travail de vérification des barèmes sur avis du médecin conseil du rectorat. La bonification peut être accordée sur certains vœux pour le mouvement inter-académique et/ou pour le mouvement intra-académique : dans les deux cas, il s'agit de faciliter une affectation de nature à améliorer les conditions de vie et d'exercice professionnel, en lien avec l'état de santé. Cette bonification peut être accordée pour l'agent, son conjoint, ou un enfant. Rien n'est prévu pour les ascendants, ce qui entraîne de nombreuses situations douloureuses.

Le dossier médical doit être fourni au moment de la demande de mutation. Attention ! Depuis le mouvement 2014, il est obligatoire d'être détenteur de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pour que la demande soit recevable. Les personnels concernés doivent donc faire au plus tôt les démarches auprès de la Maison du Handicap (MDPH) pour l'obtenir. Les militants du SNES-FSU vous accompagnent dans la constitution et le suivi de votre dossier, n'hésitez pas à contacter la permanence spécialisée.

Réduire ou interrompre son activité

	DISPONIBILITÉ	TEMPS PARTIEL	CONGÉ PARENTAL	CONGÉ FORMATION
Conditions de la demande	<p>Adresser la demande au recteur, sans date limite officielle.</p> <p>La disponibilité est de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour donner des soins à un conjoint ou partenaire de PACS, un enfant, un ascendant, suite à un accident ou une maladie grave, - pour élever un enfant de moins de huit ans - pour suivre un conjoint ou partenaire de PACS éloigné, - pour adopter un enfant, - mandat d'élu local. 	<p>La demande doit être déposée tôt dans l'année pour la rentrée suivante (demande tardive possible pour les mutés à l'intra ou un temps partiel de droit).</p> <p>Le temps partiel doit être compris entre un 1/2 temps et un temps plein. Pour les enseignants, la quotité doit être formulée en nombre d'heures de service entières.</p> <p>Temps partiel de droit : pour élever un enfant de moins de 3 ans, pour donner des soins à son conjoint, un enfant à charge ou un ascendant.</p> <p>La quotité de service est alors de 50% ; 60%, 70% ou 80%. Il est de droit pour raison de santé sur avis du médecin de prévention. Le temps partiel peut être annualisé et la rémunération est lissée.</p>	<p>Ce congé, par périodes de 6 mois (3 ans maximum après la naissance de l'enfant) est de droit pour le père ou la mère. Il faut adresser la demande au recteur par voie hiérarchique au moins un mois avant la date de début souhaitée.</p> <p>Demande de renouvellement ou de réintégration à formuler deux mois avant la fin du congé.</p> <p>Un non titulaire doit compter un an d'ancienneté au minimum à la date de naissance de l'enfant et la réintégration doit être demandée un mois avant le terme du congé, par lettre recommandée.</p>	<p>Être titulaire ou non-titulaire en position d'activité, justifiant de 3 ans de service effectif à temps plein. Le nombre important de demandes par rapport au contingent alloué (environ 500 pour 50 !) a conduit à l'élaboration d'un barème prenant en compte l'échelon, l'antériorité de la demande et l'âge, pour les demandes en grande majorité pour préparer l'agrégation interne (ou un diplôme supérieur).</p> <p>Une partie des congés (groupe 2) est utilisée par le DRH pour les reconversions, hors barème.</p> <p>La demande est de 10 mois ou de 5 mois (annualisables).</p>
Rémunération	<p>C'est le contraire de la position d'activité : on ne perçoit plus de rémunération.</p> <p>On peut exercer une activité rémunérée seulement si elle est compatible avec le motif de la disponibilité (convenances personnelles, suivre le conjoint) mais il convient d'en informer par écrit le recteur.</p>	<p>La rémunération perçue correspond à la quotité travaillée, sauf entre 80 et 100 % où le temps partiel bénéficie d'une « surrémunération ».</p> <p>Pour un certifié qui effectue 15h, (soit 83.33 %), la rémunération est de $83.33 \times 4/7 + 40 = 87.61$ %.</p> <p>La quotité de rémunération est appliquée au traitement, à l'isoe part fixe. L'isoe de professeur principal est versée complètement.</p> <p>Pour enfant de moins de 3 ans (à partir du second) complément de la Caf (Paje).</p>	<p>Le congé n'est pas rémunéré, mais il peut ouvrir droit à l'allocation complémentaire de libre choix de la Caf (Paje).</p>	<p>Le bénéficiaire ne perçoit pas son « salaire » mais une indemnité forfaitaire égale à 85% du brut et de l'indemnité de résidence correspondant à son échelon au moment du départ en congé (maximum indice 650). En sont déduites la CRDS, la CSG, la CES et la retenue pour pension civile (cette dernière sur l'intégralité du brut de référence). Les adhérents MGEN doivent se signaler auprès de leur caisse pour continuer à cotiser. Le versement de l'indemnité est soumis à la production de l'attestation mensuelle d'assiduité à la formation.</p>
Conséquences sur la carrière et la retraite	<p>La carrière est bloquée, on ne cotise plus pour la retraite, on perd son poste (réintégration dans l'académie d'origine avec participation au mouvement intra)</p>	<p>Les périodes de temps partiel comptent comme celles à temps plein pour l'avancement.</p> <p>Pour la retraite, elles comptent pleinement pour la « durée d'assurance » mais au prorata pour les « annuités liquidables ». On peut choisir de surcotiser pour les annuités liquidables.</p> <p>Les périodes de temps partiel pour élever un enfant de moins de 3 ans sont validées pleinement (pour les deux durées) sans surcotisation.</p>	<p>L'avancement se fait à la réintégration sur la base de la moitié de la durée du congé.</p> <p>Depuis 2003 ces périodes sont validées pour la pension comme un temps plein.</p> <p>Au-delà d'un an le poste est repris : la réintégration se fait au mouvement intra (voir le Bulletin académique mouvement intra).</p>	<p>La durée du congé est prise en compte dans l'ancienneté de poste, de service et d'échelon.</p> <p>La retenue pour pension civile ouvre la totalité des droits pour la retraite.</p> <p>Le bénéficiaire du congé retrouve son poste à l'issue du congé.</p> <p>Il s'engage à rester au service de l'Etat pendant une durée égale au triple de la durée du congé (donc 30 mois pour un congé de 10 mois).</p>

Ne lisez pas ce bulletin... en vin

Suite au congrès national du SNES-FSU de Grenoble l'année dernière, il reste des bouteilles de vin de Champagne au tarif de 17 euros.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter :

- la section départementale de la Drôme (04.75.56.77.77 et snes26@wanadoo.fr) ;

- la section départementale de la Haute-Savoie (04.50.45.10.71, haute-savoie@grenoble.snes.edu).

Michel Lombart

Stages disciplinaires maths et lettres, reprenre la main sur nos pratiques

Deux stages (avant d'autres ?) auront lieu en janvier sur l'actualité des disciplines, nos pratiques et notre métier dans le contexte des nouveaux programmes en collège, des épreuves anticipées en lycée... Ces stages seront animés par les collègues des groupes disciplinaires du SNES national.

Modalités pratiques indiquées en page 7

Stage Mathématiques

jeudi 12 janvier 2017,

de 9h à 16h30

à la Bourse du travail de Grenoble.

Demande d'absence à faire avant
le 12 décembre.

Stage Lettres

mardi 17 janvier 2017,

de 9h à 16h30

à la Bourse du travail de Grenoble.

Demande d'absence à faire avant
le 17 décembre.

Jean-Jacques Kirkyacharian

La section académique a appris avec tristesse le décès de « Kirk », comme l'appelaient ses camarades et ses élèves, survenu le 29 septembre dernier.

Né en 1927 à Paris, dans une famille qui avait fui le génocide des arméniens en 1915, enseignant passionné de philosophie, Jean-Jacques avait commencé sa carrière à Roubaix avant d'être nommé au lycée Champollion de Grenoble de 1960 à 1988. Professeur en classe préparatoire littéraire, il contribua à la formation de nombreuses cohortes de khâgneux.

Militant politique et syndical, il entra au secrétariat académique du SNES de l'académie Grenoble dès 1965 dont il devint en 1971 le Secrétaire général, avant de passer le relais à Yves Éveno.

Jean-Jacques était également engagé dans des mouvements associatifs tels que les comités d'action laïque, la Ligue des Droits de l'Homme ou encore le MRAP dont il devint le Président délégué puis le Président de 2001 à 2004.

Avant que la maladie ne l'en tienne éloigné ces dernières années, il était de la plupart des manifestations grenobloises, heureux d'y croiser souvent d'anciens élèves, dont plusieurs générations de militants du SNES.

La section académique adresse ses amicales pensées à sa famille et à ses proches et partage la tristesse de tous ceux qui ont croisé ses engagements. Nous retenons son esprit brillant, vif, acéré, sa profonde humanité, à la fois figure de guide et de passeur.

À ta mémoire Jean-Jacques, ces mots de René Char : « Avec ceux que nous aimons, nous avons cessé de parler, et ce n'est pas le silence. »

Corinne Baffert et Jacques Agnès, pour le S3 de Grenoble



Se syndiquer au SNES-FSU

Au cours des années de casse et de démantèlement des services publics et de l'école en particulier de 2002 à 2012, le SNES dans la FSU a été un pôle de résistance essentiel. Si les actions qu'il a impulsées ou dont il a été partie prenante n'ont pas toujours atteint les objectifs visés, elles ont pesé pour contrer l'offensive de guerre sociale menée en particulier après 2007 ; ces luttes n'ont sans doute pas compté pour rien dans l'alternance politique de 2012, alternance qui a été loin de constituer une alternative et, sur bien des dossiers, le changement se fait attendre : dégel bien trop timide de la valeur du point d'indice, revalorisation de nos métiers, tant sur le plan des salaires et carrières où les mesures sont insuffisantes pour restaurer l'attractivité de nos métiers, que des conditions de travail demeurées très dégradées ; la prétendue réforme du collège, qui n'est que l'habillage de propositions archaïques que nous avons toujours rejetées illustre bien les difficultés à faire avancer notre conception d'une école réellement démocratique. Nous savons maintenant que nous devons tout faire pour construire un front pour une autre réforme et de véritables ambitions éducatives pour la jeunesse de notre pays, mais aussi contre l'austérité qui nous enferme dans toujours plus de pauvreté. Nous sommes déterminés, mais nous ne pourrions avancer sur ces dossiers que nombreux et capables de rassembler la profession.

En ce sens l'adhésion au SNES-FSU est la première forme d'action et la plus essentielle.

Être syndiqué, c'est d'abord participer à la défense de nos intérêts communs tant sur le plan des grandes orientations politiques auxquelles nous sommes confrontés que sur le plan individuel ; être syndiqué, c'est la garantie d'être informé, conseillé, accompagné et si nécessaire défendu dans tous les actes de gestion de notre carrière ; les élus du SNES majoritaires dans les CAP, comme le sont ceux de la FSU au CTA, sont certes les élus de l'ensemble des personnels, mais les courriers et la presse que nous adressons, les rémunérations des salariés qui assurent les permanences physiques et téléphoniques, relèvent les courriers et vous orientent vers les militants et les élus susceptibles de vous répondre, nos déplacements et tous les moyens de communication que nous utilisons sont financés par les seules cotisations des adhérents.

Être adhérent, c'est aussi participer à la réflexion collective et à l'élaboration de nos mandats, de nos choix et orientations, dans le cadre des instances statutaires (assemblée de S1, CA, congrès) ou à l'occasion de stages de formation ou de réunions que nous organisons.

Le SNES n'existe pas en dehors des adhérents qui le constituent. Adhérez, faites adhérer !

Jacques Agnès

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
I	C	A	R	A	C	T	E	R	I	S	E	E	S		P	M
II	H	I	E	R		U	P		R	E	V	O	Y	U	R	E
III	R	E	V	E	N	D	I	C	A	T	I	O	N	S		L
IV	Y		E	O	L	I	E	N	N	E	S		D	I	S	E
V	S	A	R	L		E	R		I		C	E	I	N	T	E
VI	E	N		E	L	U		S	E	M	E	N	C	E	S	
VII	L	I	S		U		P	U	N	I	R		A	R		L
VIII	E	M	E	U	T	I	E	R	S		E	C	L	O	S	E
IX	P	A	R		T		R	C		R	E	S	I	N	E	S
X	H	I	E	R	A	R	C	H	I	E	S		S	T		E
XI	A	S	N	E		C	H	A	U	D		L	A		O	R
XII	N		I	G	N		A	U	T	O	R	I	T	E	S	
XIII	T	A	T		O	R	T	F		R	O		I	S	A	R
XIV	I	S	E	O		A		F	L	E	U	R	O	N		O
XV	N	I		D	A	N	S	E	E		A	U	N	E	E	S
XVI	E	N	S	E	I	G	N	E	M	E	N	T		S	E	E

Les mots croisés de Jacques Agnès

Solution du n° 217

Section académique
du SNES-FSU

16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403

Saint Martin d'Hères Cedex

mél : s3gre@snes.edu

Tél. : 04.76.62.83.30
Fax : 04.76.62.29.64

Site internet académique :
www.grenoble.snes.edu

PAS DE MISE AU PAS PÉDAGOGIQUE !

LSUN, Livret scolaire unique numérique, serait mis en application à la fin de ce trimestre. Selon les établissements, il se matérialiserait dans les bulletins de fin de trimestre par une interface nouvelle ou bien par de nouvelles rubriques dans l'interface habituelle de saisie des bulletins : www.snes.edu/LSUN-Vrai-Faux.html

The screenshot shows a web form for entering student data. It includes fields for 'Année scolaire', 'Prénom', 'Nom', 'Né(e) le', 'Professeur principal', and 'Classe'. Below this is a table titled 'Suivi des acquis scolaires de l'élève' with columns for 'Éléments du programme', 'Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles', 'Moyenne de l'élève', and 'Moyenne de classe'. The table lists various subjects like Français, Mathématiques, Histoire-Géographie, etc.

Les bilans périodiques remplacent les actuels bulletins trimestriels.

VRAI

Le chef d'établissement peut imposer un mode d'évaluation des élèves.

FAUX

Le logiciel peut être paramétré pour réaliser des saisies collectives et/ou individuelles de l'appréciation de l'implication des élèves dans les parcours, les EPI et l'AP.

VRAI

Les bilans de Sixième doivent avoir la même forme qu'en primaire.

FAUX

Une autre rythmicité de bulletins peut être votée au CA (semestre par exemple).

VRAI

Le bilan de fin de cycle 4 impose une évaluation par compétences au collège.

FAUX

Le ministère affirme que « les éléments du programme travaillés pendant la période » pourront être saisis une seule fois pour toute la classe... mais aucune garantie sur les interfaces habituelles.

VRAI

LE SNES-FSU APPELLE LES COLLÈGUES

- à prendre toute leur place dans le débat sur l'évaluation, à ne rien se laisser imposer, et à faire valoir leur liberté pédagogique.
- à ne pas renseigner les rubriques du LSUN directement liées à la réforme, donnant un travail supplémentaire et inutile : celles concernant les parties de programme traitées, l'AP, les EPI et les parcours.